

Réponse du Conseil administratif du 26 juillet 2023 à la question écrite du 8 mars 2023 de M^{me} Yasmine Menétray: «Toiles anti-UV».

TEXTE DE LA QUESTION

Quand posera-t-on des toiles de protection anti-UV pour l'été au-dessus du skate-park, du bois de la Bâtie et des pataugeoires?

Sur quel site envisagez-vous de poser ces toiles, cette année?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des espaces verts a procédé à la pose de toiles d'ombrage à proximité immédiate des pataugeoires (Beaulieu 2 toiles, Trembley 6 toiles, Solitaire 2 toiles et Bertrand 4 toiles). Les autres pataugeoires n'ont pu être équipées de toiles d'ombrage pour raisons techniques ou patrimoniales. Toutes les toiles ont été posées pour la mi-mai.

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'un marché public complexe. Les mesures de sécurité indispensables ont nécessité des études préalables longues. En 2022, la disponibilité des matériaux a été fortement réduite, ce qui explique le retard de mise en œuvre. Toutes ces toiles sont garanties anti-UV par le fabricant.

La place de jeux du bois de la Bâtie a été équipée de toiles d'ombrage sur les jeux en 2022.

Pour ce qui concerne le skate-park de Plainpalais, sa gestion et son entretien courant sont de la compétence du Service de la jeunesse. Les entretiens «lourds» et modifications importantes sont du ressort du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité. La demande de mise en œuvre de toiles anti-UV a été transmise à ce dernier qui a confirmé qu'il allait engager des études dans ce sens. Ces études permettront, en concertation avec les utilisateur-trice-s et le service gestionnaire, de définir le détail de ces équipements, les coûts associés et leur mode de financement (budget ou crédit d'investissement).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez